

Le présent document est
établi à titre provisoire.
Seule la « petite loi »,
publiée ultérieurement, a
valeur de texte authentique.



TEXTE n° 44

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

7 décembre 2017

PROPOSITION DE LOI

*visant à instaurer une **taxe sur les transferts de sportifs professionnels.***

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 décembre 2017.

Le Président,

Signé : FRANÇOIS DE RUGY

Voir les numéros : 248 et 430.
